



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20251010-202509D0049-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025  
N° 202509D0049

Département de l'Ain  
Arrondissement  
Bourg en Bresse

**VILLARS LES  
DOMBES**

Date de la séance :

**30 septembre  
2025**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 2

Votants : 25

Date de la  
convocation :

**24 Septembre  
2025**

L'an Deux Mil vingt-cinq le 30 septembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - V. PEYROL - I. VAURES - C. SEMINARA - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P.

NOBLET

**ABSENTS :**

F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN

E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET

M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. VENET a donné pouvoir à J.BERTHET

S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON (absent)

J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET

S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON

D. SEBAL a donné pouvoir à V.PEYROL

Domaine

Ressources

Humaines

Pour : 25

Contre :

Abstention :

S.GUEDON

## TRANSFORMATION DE POSTE – TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

La Commune envisage de stagiairiser au sein de l'école maternelle un agent contractuel, faisant fonction d'ATSEM.

A ce titre, il est proposé de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

| Emploi supprimé                                     | Emploi créé                                      |
|---|--|
| <b>A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025</b>    | <b>A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2025</b> |
| Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint technique                                |
| Cat C   | Cat C  |
| 35h/35  | 35h/35   |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **REND cette modification effective aux dates indiquées ci-dessus,**
- **MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,**
- **AFFECTE les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération au budget de l'exercice en cours.**

Le 8 Octobre 2025,  
Le Maire,  
Pierre LARRIEU